

Communiqué de presse

22 juin 2026

Transition écologique et économie locale : La Région signe la Charte d'Achat Local de la filière horticole et paysagère

Ce lundi 22 juin 2026, à l'Hôtel de Région à Besançon, Christian Morel, vice-président à l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire, Simon Courbet Président de VERDIR BFC, Xavier Poillot, Président de l'UNEP BFC, Margaux Morin, référente HORTIS BFC et Xavier Bonnet, président FFP AURA-BFC ont officiellement signé la Charte d'Achat Local aux côtés des représentants interprofessionnels de la filière du végétal et du paysage (VERDIR, UNEP, FFP, HORTIS). Cet engagement fort vise à favoriser l'approvisionnement en circuits courts pour les futurs aménagements publics, à adapter les territoires régionaux au changement climatique et à consolider un tissu économique de plus de 1 400 entreprises locales.

Face aux défis thermiques et hydriques qui touchent de plein fouet les communes de Bourgogne-Franche-Comté, la Région accélère sa planification écologique. À travers la Charte d'Achat Local, la collectivité fait du végétal produit localement un pilier essentiel de sa commande publique.

Cette charte pose un cadre d'objectifs partagés par l'ensemble de la filière du vivant : collectivités territoriales, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes-concepteurs et entrepreneurs du paysage. En alignant l'offre et la demande régionales, elle entend bâtir des aménagements durables, retenir la valeur ajoutée sur le territoire et dynamiser l'économie de proximité face à la concurrence internationale.

Le végétal : infrastructure majeure d'adaptation climatique

Au-delà de sa fonction esthétique traditionnelle, le végétal fait l'objet d'une approche stratégique par la Région, qui le déploie comme une véritable infrastructure publique au service de la santé et de la résilience globale de nos territoires. Les fiches scientifiques de la filière démontrent qu'une végétalisation dense abaisse la température urbaine de 0,5°C à 5°C, contribuant à désamorcer les îlots de chaleur urbains.

En plus du confort thermique, les trames vertes et brunes optimisent la gestion de l'eau (infiltration des pluies, prévention des inondations) et stockent massivement le carbone, jusqu'à 80 tonnes par hectare pour les prairies et forêts préservées.

Commande publique et Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE)

Cette charte a pour objet de favoriser pour les collectivités locales une meilleure connaissance de l'offre régionale en matière de végétaux et de prestations paysagères. Elle vise à encourager le recours aux leviers existants du Code de la commande publique permettant de favoriser l'achat local et d'intégrer des considérations qualitatives, environnementales et de cycle de vie dans la définition des besoins et des critères d'attribution. Elle promeut enfin des pratiques contribuant à la qualité, à la durabilité et à l'adaptation des aménagements paysagers aux conditions pédoclimatiques locales.

En choisissant des circuits courts géographiques, les donneurs d'ordres soutiennent des exploitations engagées dans la transition (certifications Plante Bleue équivalent HVE, marque Fleurs de France, label Végétal Local) et maintiennent des emplois non délocalisables, particulièrement précieux au cœur des zones rurales régionales.

« Avec cette Charte, la Région fait le choix d'une écologie du bon sens et de la proximité. En unissant nos forces avec les professionnels du végétal de notre territoire, nous démontrons que la transition environnementale est une formidable opportunité pour soutenir l'économie locale, valoriser nos savoir-faire et adapter durablement la Bourgogne-Franche-Comté aux défis climatiques. »

Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

« Soutenir l'approvisionnement local en végétaux, c'est investir dans l'avenir de nos territoires. Choisir le savoir-faire horticole régional, c'est renforcer la résilience de nos communes et préserver l'équilibre entre cadre de vie, santé et environnement. »

Simon Courbet Président de VERDIR Bourgogne-Franche-Comté

« La vitalité de notre filière repose sur les gestes simples et constants de chacun : produire, acheter et travailler local. En nous engageant à travers cette charte, nous affirmons notre volonté de renforcer des pratiques vertueuses, locales et durables. »

Xavier Poillot, Président de l'UNEP Bourgogne-Franche-Comté

Chiffres clés de la filière en Bourgogne-Franche-Comté

- **Les Entreprises du Paysage (UNEP) :**
 - 1 340 entreprises
 - 4 300 salariés
 - 305 000 000 € de chiffre d'affaires (58% création / 40% entretien).
- **L'Horticulture et la Pépinière (VERDIR) :**
 - 150 entreprises
 - 804 salariés ETP
 - 60 056 000 € de chiffre d'affaires de production
 - 1 583 hectares de surfaces cultivées.



CONTACTS PRESSE

RÉGION BFC
Marie SOUVERBIE
marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr
06 74 97 43 18
Laure HUBIDOS
laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr
06 08 37 99 02

VERDIR
Caroline RAILLAND
06 08 18 73 54
c.rialland@verdir.fr

HORTICULTEURS | PÉPINIÉRISTES | COLLECTIVITÉS
PAYSAGISTES-CONCEPTEURS | ENTREPRENEURS DU PAYSAGE

CHARTRE D'ACHAT LOCAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Édition 2026



**Végétalisez avec des producteurs locaux !
Contribuez à la robustesse de votre territoires**



CHARTRE D'ACHAT LOCAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

C'est quoi une charte d'achat local ?

La charte d'achat local invite les collectivités, les paysagistes-concepteurs, les entreprises du paysage, les horticulteurs et les pépiniéristes à s'engager ensemble pour concevoir et réaliser des aménagements paysagers de qualité, au service du développement durable et du territoire.

Elle a pour objectif de favoriser un approvisionnement local, de qualité et responsable, tout en facilitant l'accès des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté aux marchés publics, dans le respect de la loi.

Elle met en avant le rôle essentiel du végétal comme solution d'adaptation des territoires face au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie.

Pourquoi s'engager ?

S'engager, c'est soutenir l'économie locale et capter la valeur ajoutée au sein de la filière régionale, en renforçant les liens entre offre et demande sur le territoire.

C'est aussi bénéficier de végétaux mieux adaptés aux conditions pédoclimatiques locales, avec une meilleure reprise, une plus grande durabilité des aménagements et moins de replantations.

C'est enfin agir pour des espaces publics plus résilients, plus agréables à vivre et plus performants sur le long terme, en intégrant dès l'amont la qualité du végétal, l'eau, l'entretien et le coût global.

Des bénéfices concrets pour les collectivités

- Des plantations mieux adaptées au climat et au sol locaux, avec des végétaux produits à proximité du lieu de plantation.
- Une meilleure maîtrise des dépenses publiques grâce à l'analyse du coût global, en tenant compte de l'entretien et de la durée de vie des aménagements.
- Des projets plus durables, en intégrant des solutions de végétalisation, de désimperméabilisation et de gestion raisonnée de l'eau.
- Une réponse concrète aux enjeux de santé, de biodiversité, de fraîcheur urbaine, de désimperméabilisation des sols et de qualité de vie.

Ils soutiennent déjà la charte, engagez vous !

